

ANNEXE

Guide de rédaction d'un plan de mobilité durable à l'attention des municipalités





TABLE DES MATIÈRES

RÉALISATION

Alexandra Leblanc, consultante chez Mobili-T
Geneviève Bouffard, chargée de projet
Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la RÉGÎM

CONCEPTION GRAPHIQUE

Audace Marketing

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marie-Ève Allard



Ce projet bénéficie d'une aide financière du gouvernement du Québec tirée du programme Climat municipalités - Phase 2 et rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030.

3 Mise en contexte

3 Pourquoi ce guide?

4 Qu'est-ce que la mobilité durable?

4 Et qu'est-ce qu'un plan de mobilité durable?

5 Quelles données rassembler?

6 L'importance d'impliquer sa population

7 Quoi inclure?

9 Comment se lancer?

9 Quelques conseils pour la route

MISE EN CONTEXTE



De nos jours, la mobilité représente plus qu'une simple commodité. Il s'agit d'un enjeu crucial qui façonne nos milieux et notre façon de vivre. La capacité de se déplacer rapidement et efficacement est devenue un pilier fondamental du développement économique, de la connectivité sociale et de la durabilité environnementale. Que ce soit pour le travail, les loisirs, l'éducation ou encore les services essentiels, la mobilité joue un rôle essentiel dans notre quotidien.

Or, la mobilité est intimement liée à l'aménagement du territoire, comme en témoigne la Politique de mobilité durable 2030 du Québec, qui stipule que « [l']aménagement du territoire est un des éléments clés pour atteindre les objectifs de mobilité durable ». D'ailleurs, son plan d'action 2018-2023 précise l'importance de travailler avec le milieu municipal à ce sujet, en favorisant une planification intégrée de ces deux sphères, par la mise en place de plans de mobilité durable intégrée à l'échelle de toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec.

Cette prise en compte de l'échelle municipale se trouvait d'ailleurs déjà dans la Stratégie nationale de mobilité durable, adoptée en 2014 par le ministère des Transports du Québec, où le gouvernement annonçait que des précisions en la matière seraient intégrées au sein de la révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). De surcroît, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a réalisé des activités de consultation à ce sujet au cours du printemps 2023, proposant notamment cette orientation, en lien direct avec le propos :

« Consolidar les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles. »

Ces nouvelles OGAT entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2024.

POURQUOI CE GUIDE?

Ce guide de bonnes pratiques est conçu pour orienter les MRC et les municipalités de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans la préparation d'un plan de mobilité durable. Autrement dit, il vise à présenter de façon succincte les principales étapes de sa création ainsi que les divers éléments à considérer pour assurer le succès de cette démarche.

QU'EST-CE QUE LA MOBILITÉ DURABLE?



La mobilité durable désigne une approche de planification intégrée visant à répondre aux besoins de déplacement de la population, tout en tenant compte des dimensions environnementale, sociale et économique, dans une perspective de développement durable. Il s'agit ainsi de créer un système de transport qui satisfait les besoins de déplacement des individus de manière équitable et sécuritaire et qui favorise de saines habitudes de vie. Ce système se veut accessible financièrement, efficient dans son fonctionnement et diversifié dans son offre de moyens de transport. Par ailleurs, en étant pleinement intégré à son environnement, il contribue au développement économique local et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette optique, tous les modes de transport sont considérés de manière égale, mais une priorité est accordée à la mobilité active et collective. Pour favoriser la mobilité durable, il convient d'adopter l'approche « Éviter – Transférer – Améliorer » :

 **ÉVITER** : réduire au maximum la nécessité de se déplacer seul en voiture ainsi que les distances à parcourir pour chaque personne;

 **TRANSFÉRER** : accroître l'utilisation des modes de transport plus durables pour les déplacements qui ne peuvent pas être évités;

 **AMÉLIORER** : investir dans l'amélioration des infrastructures de transport actif afin de les rendre sûres et accessibles ainsi que dans l'amélioration de la technologie des véhicules pour les rendre plus écoénergétiques.

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE?

Le plan de mobilité durable représente le pilier central de la stratégie de planification de la mobilité. Réalisé dans le cadre d'une démarche intégrée et concertée, il vise à établir les orientations clés en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement des transports actifs et collectifs afin d'aborder efficacement les défis de la mobilité durable.

Son objectif principal est de favoriser l'adoption de solutions de rechange au voiturage en solo en intervenant sur plusieurs fronts, incluant non seulement les différents modes de déplacement, mais aussi l'organisation spatiale du territoire et le développement de l'urbanisation.

Le plan de mobilité durable est donc plus englobant que le plan de mobilité active, qui ne s'intéresse qu'aux modes de transport actifs.



QUELLES DONNÉES RASSEMBLER?

Pour être pleinement efficace et structurant, un plan de mobilité durable doit prendre appui sur un fin portrait de la situation actuelle en matière de mobilité ainsi que sur un solide diagnostic (voir la section suivante). Cette démarche doit être étayée par une diversité de données pertinentes. Voici donc une liste non exhaustive des données, des documents et des informations à prendre en considération pour amorcer ce processus.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET POLITIQUES EN VIGUEUR OU EN PRÉPARATION

Il est capital de recueillir les politiques municipales et les documents de planification existants ou en cours de développement qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la mobilité (le schéma d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme, les diverses politiques, etc.).

LISTE DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE

La connaissance des projets d'infrastructure prévus sur le territoire est cruciale pour effectuer une planification efficace de la mobilité (projets de réfection de routes, d'aménagement de pistes cyclables, de développement du transport collectif, de développement touristique).

GRANDS GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS

Le recensement des principaux centres d'activités, tels que les zones résidentielles et industrielles, les centres commerciaux, les écoles et les secteurs d'emploi, est d'une grande importance. Ces informations permettent de comprendre les flux de déplacement et les besoins de mobilité de la population. Elles servent également à déterminer les zones à forte concentration de déplacements, nécessitant une attention particulière en matière d'infrastructures de transport et de services de mobilité.

ÉTUDES ANTÉRIEURES

Examiner les études antérieures concernant la mobilité sur le territoire permet de tirer des leçons des initiatives précédentes, de cerner les tendances de déplacement et d'évaluer l'efficacité des politiques et des infrastructures existantes.

PLANS DE DÉPLACEMENTS SCOLAIRES

Les plans de déplacements scolaires fournissent des informations précieuses sur les besoins de déplacement des élèves, les itinéraires empruntés et les défis rencontrés en ce qui a trait à la sécurité et à l'accessibilité.

LIMITES DE VITESSE EN VIGUEUR

La connaissance des limites de vitesse sur le réseau routier du territoire est essentielle à l'évaluation de la sécurité routière et à la détermination des zones les plus risquées.

COMPTAGES DE CIRCULATION ET VITESSES PRATIQUÉES

Les données sur la circulation et sur les vitesses pratiquées permettent d'évaluer la demande actuelle en matière de transport, de déterminer les zones de congestion et de mettre en lumière les zones à risques élevés du point de vue de la sécurité.

HISTORIQUE DES ACCIDENTS

AYANT IMPLIQUÉ DES PIÉTONNES ET DES PIÉTONS OU DES CYCLISTES

L'analyse des accidents ayant impliqué des piétonnes et des piétons ou des cyclistes sert à déterminer quelles sont les zones à risques élevés et à orienter les efforts relatifs à la sécurité routière et à l'aménagement.

PORTRAIT DU RÉSEAU CYCLABLE

La réalisation d'un inventaire du réseau cyclable existant et de ses infrastructures connexes est nécessaire pour évaluer la qualité, l'accessibilité et la connectivité des aménagements cyclistes.

PORTRAIT DU RÉSEAU DE TROTTOIRS

Comme pour le réseau cyclable, une cartographie du réseau de trottoirs existant est importante pour évaluer l'accessibilité piétonne et pour détecter les lacunes à cet égard.

INVENTAIRE DES PLAINTES

La collecte des plaintes de la population à propos de la mobilité permet de comprendre les diverses préoccupations et les besoins locaux, en plus de fournir des informations utiles pour orienter les priorités d'action.

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est primordial d'intégrer une perspective d'adaptation aux changements climatiques à la collecte des différentes données. Cela inclut l'évaluation des risques liés aux événements météorologiques extrêmes, tels que les tempêtes et l'érosion côtière, qui peuvent affecter la mobilité de la population et la résilience des infrastructures de transport. La collecte de données sur les vulnérabilités existantes et à venir de même que la détermination des mesures d'adaptation pertinentes contribuent à renforcer la durabilité ainsi que la résistance du système de mobilité du territoire face aux défis climatiques actuels et à venir.

L'IMPORTANCE D'IMPLIQUER SA POPULATION

L'implication active des citoyennes et des citoyens est une pierre angulaire du processus de collecte de données et de rédaction d'un plan de mobilité durable. Les engager dès les premières étapes permet de bénéficier d'un large éventail de perspectives et de connaissances sur les besoins, les défis et les aspirations en matière de mobilité. Il est important d'utiliser plusieurs méthodes de consultation (ex. : sondages, ateliers participatifs, groupes de discussion, etc.) pour susciter une participation significative et diversifiée. Cette implication citoyenne favorise un sentiment de responsabilité partagée et renforce la légitimité du processus de planification.

QUOI INCLURE?

Le plan de mobilité durable constitue une feuille de route stratégique pour l'amélioration de la mobilité sur un territoire donné de façon inclusive, durable et efficace. Voici les principaux éléments à inclure afin d'assurer son efficacité et sa pertinence.

PORTRAIT

Le portrait procure une vue d'ensemble de la situation actuelle du territoire concerné, du point de vue de la mobilité, à l'aide de données qui décrivent les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques du territoire. Il détaille également divers éléments liés à la mobilité, tels que les infrastructures existantes, les modes de transport utilisés ainsi que les tendances de déplacement.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic repose sur une analyse approfondie des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces qui sont liées à la mobilité sur le territoire. Il s'appuie notamment sur les tendances de déplacement, sur les besoins de la population et sur les contraintes relatives au territoire. Le diagnostic permet ainsi de lister précisément les principaux défis auxquels sont confrontés la population (et les touristes) en termes de déplacement.

VISION À LONG TERME

Ambitieuse et inspirante, la vision établit les aspirations du territoire concerné en matière de mobilité durable, et ce, généralement sur un horizon à long terme (ex. : 15 ans).

VALEURS

Les valeurs fondamentales sont celles qui guident le développement du plan de mobilité durable et les actions qui en découleront. Elles se doivent d'être le reflet du milieu et d'être en concordance avec la vision à long terme.

OBJECTIFS

En réponse aux défis recensés dans le diagnostic, différents objectifs sont établis pour les résoudre. Ces objectifs doivent être mesurables, réalistes et alignés sur la vision à long terme du plan de mobilité durable. Ce sont les objectifs du plan.

ORIENTATIONS

Les orientations définissent les grandes lignes stratégiques qui guideront les actions et les décisions en matière de mobilité durable. Elles fournissent un cadre de référence pour la mise en œuvre des futures actions à mettre en place.



AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention établissent les domaines prioritaires d'action pour l'amélioration de la mobilité au sein du territoire concerné. Ils sont généralement associés à une orientation.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action liste les différentes initiatives à réaliser pour atteindre les objectifs fixés au cours d'une période de trois à cinq ans. À ces initiatives sont en général liés un échéancier de réalisation, une personne responsable, des ressources ainsi que des indicateurs de suivi pour évaluer les progrès réalisés.

MISE EN ŒUVRE ET MÉCANISMES DE SUIVI

Une description des mécanismes de mise en œuvre du plan d'action est aussi à prévoir (ex. : coordination entre les parties prenantes, financement des actions, suivi régulier des progrès, etc.). Cette partie inclut aussi des dispositifs de surveillance et d'évaluation qui permettent d'ajuster le plan d'action selon les résultats obtenus et les changements contextuels.



COMMENT SE LANCER?



Vous souhaitez favoriser l'adoption de modes de transport autres que le voiturage en solo et vous lancer dans la préparation d'un plan de mobilité durable? Cette section résume les principales étapes à suivre pour y parvenir.

COLLECTER LES DONNÉES

À cette étape, il vous faut recueillir des données pertinentes à propos de la mobilité sur votre territoire, telles que suggérées à la section « Quelles données rassembler? ».

ANALYSER LES DONNÉES COLLECTÉES

Une fois toutes les données rassemblées, il est capital de les analyser en profondeur afin d'en dégager les tendances, les défis et les possibilités en matière de mobilité sur le territoire. Ce processus implique de comprendre les besoins de la population, d'évaluer l'efficacité des infrastructures de transport actuelles et de repérer les éléments sur lesquels il convient d'intervenir de façon prioritaire. Pour plus d'informations, voir les sous-sections « Portrait » et « Diagnostic » présentées précédemment.

RÉDIGER ET ADOPTER UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

Après la collecte et l'analyse des données vient l'étape de la rédaction (et ensuite de l'adoption) du plan de mobilité durable. Celui-ci doit être le fruit d'une réflexion approfondie et d'un important travail de concertation. Pour plus de détails sur les éléments à y intégrer, voir la section « Quoi inclure? ».

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI

Une fois le plan de mobilité durable adopté, il convient de s'assurer de la mise en œuvre efficace et coordonnée des actions ciblées. Pour ce faire, des ressources nécessaires doivent être attribuées et des mécanismes de suivi doivent être établis afin de permettre l'ajustement du plan en fonction des changements contextuels.

QUELQUES CONSEILS POUR LA ROUTE

Une telle démarche peut s'avérer assez complexe. Pour la mener à bien, il est recommandé de s'entourer de ressources et de partenaires qualifiés. Leur expertise et leur soutien peuvent grandement faciliter le processus et bonifier le plan. Au Québec, les centres de gestion des déplacements, notamment, sont en mesure de fournir un tel accompagnement. Par ailleurs, il est crucial de ne pas limiter la réflexion à l'échelle de son territoire et de considérer la mobilité dans une perspective plus large de connectivité. En travaillant avec les municipalités et les MRC voisines, il vous sera plus facile de développer des solutions qui sauront répondre aux besoins d'un maximum de personnes, sachant qu'elles ne se cantonnent généralement pas seulement à la municipalité où elles vivent.



CHANDLER

RÉGIM VÉLOS ÉLECTRIQUES

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- 1. RENSEIGNEMENTS
- 2. EMPRUNT
- 3. VOYAGE
- 4. RETOUR
- 5. PÉNALISATION

TARIFICATION

TRAITÉ MUNICIPAL	ADONNEMENTS
5€	100% 200% 100%

841 | www.regim.info/velo

Laissez-vous
Transporter!
RÉGIM VÉLOS ÉLECTRIQUES
1 877 521-0841 | WWW.REGIM.INFO



**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

550A, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
418 364-0841 • 1 877 521-0841

regim.info